

bras de sa divine Justice prête à frapper le pécheur.

Car ce serait être incomplet et inexact de dire simplement que la Messe mérite des grâces de contrition et de repentir : il faut dire aussi qu'elle a pour effet d'apaiser Dieu, selon l'enseignement de saint Thomas : *Est hoc proprie Sacrificii effectus, ut per ipsum placetur Deus.*

b.) La Sainte Messe a la vertu de remettre les *peines temporelles* qu'il nous reste à expier après le pardon des péchés mortels ou véniels : et tandis qu'elle obtient la rémission de la faute d'une manière médiate, elle efface les peines temporelles d'une manière *immédiate*, par son institution divine.

1. Elle efface *immédiatement, infailliblement, ex opere operato*, les peines dues aux péchés.

*Immédiatement*, c-à-d. sans l'intermédiaire des Sacrements et des bonnes œuvres : *Immediate remittit Sacrificium pœnam peccatis debitam, per modum solutionis.* (Sporer.)

*Infailliblement*, sans que rien de la part de Dieu puisse empêcher cet effet de se produire : *Remittit pœnam peccatis debitam lege infallibili, adeo ut fructus hic satisfactorius de lege ordinaria sit infallibilis.*

*Ex opere operato*, c-à-d. par sa propre vertu, et non par le mérite des actions et dispositions de l'homme qui ne sont que de simples conditions accidentelles.

2. Pour produire ainsi cet effet, il faut de la part de celui qui en jouit :

— Être baptisé, ainsi que l'enseigne la Théologie. Les infidèles et les cathéchumènes ne peuvent jouir de ce fruit du Saint Sacrifice *ex opere operato*. — Être en état de grâce, car la peine du péché ne peut être remise avant que la tache en soit effacée.

— S'en rendre digne par des actes de dévotion, car, dit saint Thomas, la mesure de la satisfaction accordée est limitée à chacun selon ses dispositions : *secundum quantitatem suæ devotionis et non pro tota pœna.* (III. LXXIX. 5.)

c.) La Sainte Messe nous obtient toutes les grâces nécessaires dans nos besoins temporels et spirituels.

1. Elle est vraiment une prière, une œuvre suppliante ; c'est Jésus-Christ s'immolant pour nous et représentant à son Père sa mort douloureuse et ses mérites afin de le gagner en notre faveur.

Dans ces termes l'efficacité impétratoire de la Messe est obtenue *ex opere operato*, car elle a son fondement dans l'oblation du sacrifice, dans l'acte et les mérites de Jésus-Christ, et non point dans la piété